BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 390

28 – EURE-ET-LOIR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES

Ventes et cessions

880 426 291 RCS Paris.
KAL DISTRIBUTION.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Adresse : 85 ter, Rue De Charenton, 75012 Paris.
Origine du fonds : Etablissement complémentaire acquis par achat au prix stipulé de 115000 EUR.
Etablissement : Etablissement complémentaire.
Activité : Distribution d'imprimés publicitaires ou non publicitaires. Création de support de communication. Impression. Façonnage et mise sous pli de documents, routage. - Distribution de courrier non adressé en boites aux lettres, main à la main, présentoir, dépôts. Collecte et remise de courrier. Tri et affranchissement. Transport ponctuel urgent de document et colis de moins de 10kg. Distribution de courrier adressé dans les boites aux lettres - Collecte, destruction et valorisation de papier de bureau. Collecte et valorisation de prospectus usagé.
Adresse : 13, Rue De l'Orme Guyot, 28300 Gasville-Oisème.
Précédent propriétaire : 483 741 559 RCS Chartres. **S.A.R.L. "DISTRIB' SERVICES..**
Date de commencement d'activité : 1er mars 2026.
Publication légale : Les Horizons *du* 10 avril 2026.
Oppositions : Au cabinet de COGEP AVOCATS, Me Eric VANNIER, 2658 Route d'Orléans 18230 SAINT DOULCHARD.
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 03/03/2026 enregistré au Service de l'Enregistrement de Service des impots de CHARTRES le 23/03/2026, Dossier Dossier 2026 00007837. Référence : 2804P01 2026 A 00324. Adresse de l'ancien propriétaire : 13 Rue De l'Orme Guyot 28300 GASVILLE-OISEME. Adresse du nouveau propriétaire : 85 ter Rue de Charenton 75012 PARIS. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..